

**8 Faits divers & Justice**

**Incendie au village Adanhe  
Le vieux Nkoueret périt dans les flammes**



Vue partielle de la demeure partie en fumée.



Marcel Nkoueret, le disparu.

**E. N.**  
Lambaréné/Gabon

**LE** village Adanhé, à 30 km de Lambaréné, vient de connaître deux incendies, en l'espace d'un mois. Le dernier, survenu dans la nuit du vendredi 19 au samedi 20 janvier dernier, a causé la mort de Marcel Nkoueret, un compatriote âgé de 82 ans. D'après les témoignages recueillis sur les lieux, c'est vers 22 heures que le feu se serait déclaré dans l'habitation de trois chambres occupée par le vieux Nkoueret et les siens. Parmi ces derniers,

Inès Florida Koutani Matanga, l'une des petites-filles du disparu. Elle raconte : « *Ma mère Marie-Claire Abeng, mon grand-père Marcel Nkoueret et mes trois enfants vivions dans cette maison, depuis un certain temps. Dans la nuit de vendredi à samedi dernier, je me suis momentanément absentée, en laissant mon grand-père endormi dans sa chambre. Après lui avoir donné à manger et vidé son pot. D'autant qu'il y a trois mois, il a été victime d'un accident domestique à l'origine de ses difficultés de déplacement.* » Pendant qu'elle est en train de papoter avec d'autres villageois, Inès



Le substitut du procureur de la République constatant les dégâts sur place.

Florida est subitement interpellée par des voisins qui lui apprennent que sa demeure est en train d'être dévorée par les flammes. Les efforts déployés par la commu-

nauté villageoise, pour venir à bout de l'incendie, s'avèreront très vite inefficaces. Le feu a réduit toute la case en cendres en quelques minutes, et tué l'octogénaire au pas-

**Après son évasion de la prison de Makokou en 2015**

**Christopher Nzobadi prisonnier à Makokou, et non à Koula-Moutou**

**Styve Claudel ONDO MINKO**  
Libreville/Gabon

*Il pensait purger les deux mois qui lui restaient à la maison d'arrêt du chef-lieu de l'Ogooué-Lolo. Mais Christopher Nzobadi y a plutôt été écroué en décembre dernier. Avant d'être remis, il y a quelques jours, aux autorités judiciaires de Makokou pour compétences.*

**LE** prisonnier en cavale était-il en proie au remords, dans le regret qu'il avait mal agi, en trompant la vigilance des agents du pénitencier de Makokou, pour se faire la belle, il y a deux ans ? C'est la question que l'on est en droit de se poser à propos de Christopher Nzobadi, Gabonais de 32 ans, qui devrait être présenté, ce mercredi, devant le procureur de la République près le tribunal de première instance du chef-lieu de l'Ogooué-Ivindo, par les agents de la Police d'investigations judiciaires (Pij) locale. Des sources judiciaires rappellent que Christopher Nzobadi a été condamné,



Nzobadi l'évadé sera, une fois de plus, face au procureur de Makokou ce matin.

en 2015, à une peine de 6 mois et écroué à la prison centrale de Makokou, reconnu coupable dans une affaire d'abus de confiance. Mais au quatrième mois de son incarcération, profitant d'une sortie pour les travaux d'intérêt général avec d'autres détenus, le natif de Lastoursville va commettre une faute lourde.

En effet, prétextant étancher sa soif en allant prendre une bière, ce dernier s'échappe du groupe, pour se retrouver rapidement au marché du quartier Central. Sauf qu'au lieu de se contenter d'une seule bouteille, il en prend plus qu'il n'en faut et tombe par la suite dans une ivresse soporifique. A son réveil, au lieu com-

munément appelé "Le Couloir", Christopher Nzobadi, réalisant qu'il a débordé de la corvée, regagne précipitamment le lieu d'où il s'est échappé. Mais il est trop tard, car l'heure de la tâche est terminée et les détenus sont tous rentrés à la prison centrale. Plutôt que de se voir signifier le cumul de sa peine, le taulard décide de prendre le large. Aussi, passe-t-il, dans un premier temps, la nuit à la belle étoile dans les environs de l'aéroport de Zoatab. Puis, il emprunte un véhicule, en direction de Lastoursville, ayant appris que sa mère a de graves soucis de santé. Dans le chef-lieu de Mulundu, Christopher Nzobadi passe donc un an et demi auprès de ses parents, qui croient que ce dernier a été libéré. Mais, contre toute attente, un matin de décembre 2016, le fugitif s'embarque à bord d'un véhicule et se rend à Koula-Moutou. Là, il se présente à la prison locale, où il raconte toute son aventure. Avec l'espoir, raconte-t-il, d'y purger les deux mois qui lui restent. Malheureusement pour lui, après un mois de déten-

tion, les OPJ de Koula-Moutou vont recourir à une jonction de procédures avec leurs collègues de Makokou. Aujourd'hui, il sera fixé sur son sort.



**En Afrique...**

**Casablanca/Maroc : un jeune homme tue son amante de 17 ans**

**LE** meurtrier de 25 ans, qui était sous l'effet de l'alcool, aurait étouffé sa maîtresse, âgée de 17 ans, avec laquelle il entretenait une relation amoureuse depuis deux ans. Il l'a ensuite achevée à coups de pierre, avant de prendre la fuite. La police qui s'est dépêchée sur la scène du crime, le recherche activement, alors que le cadavre de la défunte a été évacué vers la morgue.

**Yamoussoukro/Côte d'Ivoire : pour un problème d'héritage, la sœur tente d'arracher le sexe de son frère**

**DEPUIS** le décès de leur père, un certain Kramo, la quiétude n'est jamais revenue entre la grande sœur et son cadet, qui se disputent l'héritage familial. La gestion confiée à l'aînée des Kramo, à savoir Akissi, est décriée par le petit-frère. Tout va se gâter entre les deux, le 26 décembre 2016. Lors d'une énième bagarre, Akissi Kramo se sentant en danger face aux coups violents d'Abel Kramo, ne trouve pas d'autre alternative, que de se saisir du sexe de ce dernier, tentant de l'arracher. Et de mettre ainsi fin à ses jours.

**Oran/Algérie : accident mortel de tramway au centre-ville**

Les faits remontent au lundi dernier, à la Place d'Armes, aux environs de 10 heures. Un piéton âgé de 59 ans a, par manque d'attention, été percuté par le tramway. Ce qui lui a coûté la vie. Mis en examen depuis le jour de l'accident, le chauffeur du tramway, qui a percuté mortellement le piéton, a été présenté en fin de semaine dernière, devant le procureur de la République, près le tribunal de Cité Djamel à Oran, afin de répondre du chef d'inculpation d'homicide involontaire. Il a été finalement relâché. L'enquête a révélé que la faute revenait au piéton victime, qui marchait sur les rails du tramway.

**Rassemblés par COE**